

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Décision n° 2022-149

Paris, le 1^{er} avril 2022

Le Directeur Général,

Vu le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

Vu le décret du 14 février 2022 portant nomination de M. Laurent CHAMPANEY en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française du 16 février 2022 ;

Vu le règlement intérieur de l'ENSAM en date du 25 juin 2020 ;

Vu la décision de nomination de Madame Nadège TROUSSIER n°2022-148 en date du 1^{er} avril 2022 ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Nadège TROUSSIER, Directrice Générale Adjointe en charge des Formations, à l'effet de signer manuscritement ou électroniquement au nom du Directeur Général, dans la limite des attributions de la direction des formations et de ses attributions :

- Tous actes, toutes décisions qui relèvent de sa direction adjointe à l'exclusion des actes, des décisions qui relèvent d'une autre direction adjointe ou d'une instance collégiale.
- Tous actes financiers dont les engagements, liquidations, ordonnancements en dépenses et en recettes qui relèvent de sa direction adjointe à l'exclusion des actes qui relèvent d'une autre direction adjointe ou d'une instance collégiale.

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

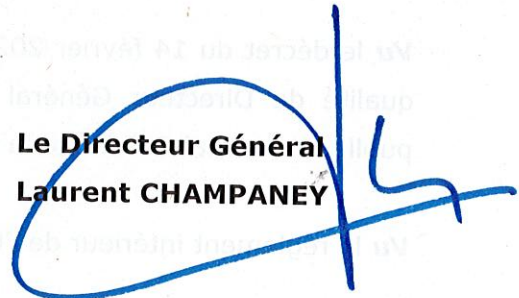
Paris, le 1^{er} avril 2023

Document n° 2023-148

Article 2

Cette décision est exécutoire au jour de sa publication et en l'absence de révision, pour la durée des fonctions de Madame Nadège TROUSSIER, Directrice Générale Adjointe en charge des Formations.

Le Directeur Général
Laurent CHAMPANEY



Vu la décision de nomination de Madame Nadège TROUSSIER n° 2023-148 en date du 1^{er} avril 2023 ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Nadège TROUSSIER, Directrice Générale Adjointe en charge des Formations, à l'effet de signer, dans le cadre de sa fonction, les documents relatifs à la direction des formations et de les faire publier.

Tous autres fonctionnaires du personnel du Centre de Recherche et d'Innovation de l'Université de Paris, sont informés de la présente décision et de son contenu.

Tous autres fonctionnaires du personnel du Centre de Recherche et d'Innovation de l'Université de Paris, sont informés de la présente décision et de son contenu.